



Association Nationale de Retraités
Le Président National



Paris, le 29 août 2017

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

○ 231/FV/2017

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement annonce la mise en place dès le 1^{er} Janvier 2018 d'une augmentation de 1,7% de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) destinée à financer la suppression au profit des salariés des cotisations salariales de l'assurance maladie et de l'assurance chômage.

Notre association, apolitique, forte de ses 90000 adhérents, n'entend pas se situer dans une opposition systématique. Elle souhaite sans ambiguïté la réussite de notre pays. Mais ce projet d'augmentation de la CSG soulève un vif mécontentement de la part de nos retraités parce qu'il est à la fois inéquitable et ostracise une fois de plus cette population.

○ Ce projet est injuste :

- parce que seuls les retraités verront leur situation financière dégradée. Certes cette mesure ne frapperait pas les retraités les plus modestes, non assujettis à la CSG ou seulement redevables du taux réduit à 3,8 %. Mais peut-on considérer comme aisé un retraité ne bénéficiant que d'une pension légèrement supérieure à 1 200 euros par mois ? Et s'il existe une petite frange de retraités aisés, on devrait s'en réjouir - et regretter qu'elle ne soit pas plus importante – car c'est le signe que l'on peut en France bénéficier des fruits de son travail et de son épargne.
- parce que l'on semble oublier que nos retraités ont largement participé ces dernières années aux efforts de redressement des comptes publics et sociaux : CSG, CRDS, CASA (0,3 %), cotisation maladie des retraités du secteur privé (1% sur les retraites complémentaires), fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, suppression de la demi-part fiscale pour les personnes seules, gel des pensions etc...
- parce que, contrairement à la population active, les retraités voient chaque année et depuis plus d'une décennie s'éroder d'environ 1% leur pouvoir d'achat, ainsi que le confirment le COR ou encore l'INSEE. Au nom de quel principe moral, devraient-ils accepter encore d'aggraver cette situation ?

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Fax : 01 43 79 86 84

Mail : anrsiege@orange.fr Site Internet : www.anrsiege.fr

Ce projet – et c’est insupportable ! – met une fois encore à l’index une population – 16 millions de retraités, soit le quart de la population française - à qui les gouvernements successifs refusent de reconnaître la place éminente qui est la sienne dans la vie et l’économie de notre pays : contribuables à part entière (voir plus haut), citoyens actifs par leur rôle dans la vie démocratique, consommateurs de produits et services, acteurs du lien social comme bénévoles notamment dans les associations, ou encore aidants familiaux. Les retraités sont nombreux parmi les maires et élus locaux. Par leurs besoins spécifiques liés à l’âge ils sont et seront de plus en plus générateurs d’emplois à domicile mais aussi dans le cadre de la silver économie. Doit-on le rappeler, la contribution des retraités à la richesse nationale est actuellement estimée à 1,2% du PIB !

Ce projet risque de réanimer enfin certaines discriminations contre lesquelles nous nous sommes toujours élevés : les jeunes contre les âgés, les actifs contre les retraités...et autres partis pris dévastateurs.

Persuadés que telle n’est pas votre intention et espérant que vous entendrez l’exaspération de nos mandants, je vous prie d’agréer, Monsieur le Premier ministre, l’expression de notre haute considération.

Le Président National

Félix VEZIER

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Fax : 01 43 79 86 84

Mail : anrsiege@orange.fr Site Internet : www.anrsiege.fr